

POURQUOI ME SYNDIQUER À LA CGT ?

La CGT a vocation de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés. Dans un contexte de recherche de « réduction du coût du travail », nous constatons que nous n'avons pas les mêmes intérêts que nos employeurs. Nous pensons que si nous prenons nos affaires en main, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup de services ou d'entreprises, l'action collective a permis des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... Force est de constater que plus les syndiqués sont nombreux, plus l'ensemble des préoccupations sont embrassées par le syndicat, c'est-à-dire les syndiqués pris collectivement.



TROUVERAIS-JE MA PLACE DANS LA CGT ?

Être syndiqué, c'est apporter ses connaissances, ses compétences au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat. Chacun compte pour un et ce sont les adhérents qui décident dans le respect de la démocratie et des statuts de l'organisation.

ME SYNDIQUER, CELA M'APPORTE QUOI ?

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du travail, convention collective, accords d'entreprise, contrat de travail...).

En outre, le syndiqué a le droit à des informations particulières (presses syndicales, informations juridiques, assistance...). Nous proposons également des formations syndicales dont les objectifs sont de faciliter la compréhension des sujets économiques et sociaux. Il s'agit aussi d'aider tout syndiqué à se doter des compétences lui permettant de faciliter son investissement dans l'activité syndicale et donc la prise de responsabilité.

Être syndiqué, c'est aussi et surtout être acteur de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

À QUOI SERT L'ARGENT DE MA COTISATION ?

Le système de cotisations repose sur un principe de financement nécessaire pour se donner les moyens de l'action collective. La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte. Enfin, elle participe de l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou de groupes de pression.

1 % de la
rémunération nette



Pour les collègues non
imposables : elle donne un
crédit d'impôt restituable



Une cotisation syndicale
de **100 €** ne coûte
en réalité que :



Déductible des impôts
à hauteur de :



EST-CE QUE MON EMPLOYEUR SERA INFORMÉ DE MON ADHÉSION ?

L'adhésion à une organisation syndicale est une démarche individuelle et confidentielle. En aucun cas, la CGT ne communique ni ne transmet les informations sur ses adhérents.